

SPORTS

sport.union@sonapresse.com

Affaire Kanga : le jury d'appel de la Caf blanchit également le Gabonais

J.A.L
Libreville/Gabon

FAUTE des preuves additionnelles à celles soumises par la Fédération congolaise de football association (Fecofa), qui avait interjeté appel contre la décision du Jury disciplinaire de la Confédération africaine de football (Caf), le Jury d'appel de l'instance continentale a confirmé hier au Caire (Egypte) la décision datant au 26 mai dernier et qui blanchissait Guelor Kanga, accusé d'usurpation d'identité et d'usage de faux. En plus de l'absence d'éléments

nouveaux, la dernière juridiction susmentionnée a, dans la décision rendue, rappelé que le milieu de terrain des Panthères a toujours été enregistré comme Gabonais sur les fichiers de la Caf.

Rappelons que c'est le 14 avril dernier, trois semaines après le lourd revers (0-3) des Léopards congolais à Franceville devant les Panthères, synonyme de non-qualification pour la Coupe d'Afrique des nations 2021 au Cameroun, que la Fecofa avait saisi la Caf.

Le mémoire responsif et les preuves apportées par la Fédé-

ration gabonaise de football pour réagir aux allégations congolaises ont donc conduit les deux jurys de la Caf à la même conclusion. Si la messe judiciaire n'est pas dite, c'est parce qu'il va rester à la Fecofa, dans les dix jours suivant la dernière décision, l'ultime recours qu'est le Tribunal arbitral du sport (TAS). Si tant est que l'instance congolaise, désormais sans Constant Omari aux commandes, ne tourne pas définitivement la page d'une affaire mal embarquée depuis le départ.



Photo: F.M. MOMBO/L'Union

Guelor Kanga a également été blanchi par le Jury d'appel de la Caf.

National-Foot 1 et 2 : reprise probable au mois d'octobre

James Angelo LOUNDOU
Libreville/Gabon

PLUS que la remise officielle du rapport de final de la Task force National Foot 1 et 2, la rencontre entre le ministre des Sports Franck Nguema et les dirigeants des clubs de première et de deuxième division, en présence du président de la Fédération gabonaise de football, Pierre-Alain Mounguengui, et celui de la Ligue nationale de football professionnel, Brice Mbika Ndjambou, a été hier l'occasion pour les deux parties d'échanger longuement sur la reprise de la saison domestique et les exigences de la nouvelle donne.

L'espoir des représentants des clubs d'obtenir de la tutelle une date précise pour la rentrée des classes des championnats de première et de deuxième divisions a été rapidement douché par les explications de leur interlocuteur, qui a rappelé rester tributaire de la levée des mesures gouvernementales par le Premier ministre. Mais que l'argument de la vaccination collective sollicitée par les clubs et appuyée par l'autorité sportive nationale peut peser pour une reprise des activités des clubs de D1 et de D2. Même

si Bouengué Sport et Mangasport, du fait de leur participation à la prochaine campagne africaine, bénéficient d'ores et déjà d'une dérogation pour reprendre les entraînements.

Annoncé pour le mois de septembre, au sortir de la Task force, le coup d'envoi de la saison 2021-2022 est désormais espéré pour le mois d'octobre.

Aussi le ministre des Sports a décliné que les clubs auront une saison entière pour valider leur passage en Société à objet sportif (SOS) et pour se conformer aux autres exigences du cahier de charges. Mais aussi, le maintien de l'accompagnement de l'Etat pour une durée de trois saisons, sur instructions du chef de l'Etat Ali Bongo Ondimba.

La dette des joueurs et des clubs fera, quant à elle, l'objet d'un audit effectué par un cabinet indépendant. Alors que la deuxième tranche de la subvention de la saison interrompue par le Covid-19 reste dépendante du pourvoyeur financier (Gabon Oil) des deux championnats professionnels.

Par ailleurs, il est programmé avant les trois coups de la saison, une mission de visite des stades qui abriteront les rencontres des National-Foot 1 et 2 à venir.



COMMUNIQUE DE PRESSE Opération de recouvrement des impayés

Libreville, le 09 juillet 2021 - La SEEG porte à la connaissance de son aimable clientèle que l'opération de recouvrement des impayés débutée depuis le lundi 05 juillet 2021, se poursuit sur toute l'étendue du territoire national.

A cet effet, les clients débiteurs sont invités à régulariser leur situation par le règlement de leurs arriérés auprès des Agences commerciales ou par le service Mobilfacture SEEG (paiement des factures SEEG via AIRTELMONEY, MOOVAFRICA ou BGFIMOBILE).

Le cas échéant, les actions menées par la SEEG pourraient conduire à la suspension des fournitures des clients débiteurs, conformément aux règlements et procédures en vigueur.

La SEEG remercie sa clientèle de sa bonne compréhension.

La Direction de la
Communication & du Marketing